



## Attestation de Conformité

UNE ÉTHIQUE  
UN ENGAGEMENT  
UNE MARQUE

Valable du 12/12/2017 au 12/02/2019

Le comité de marque de Bio Cohérence, après examen du rapport de contrôle du 22/09/2017, confirme que l'opérateur :

**Végétal Water**  
**ZAC de Beuzon, 15 boulevard de l'Epervière**  
**49000 Ecoflant**

respecte les exigences du cahier des charges de Bio Cohérence. Il est donc autorisé à utiliser la marque Bio Cohérence pour les produits biologiques listés ci-dessous :

- Sève de bouleau [*cueillette sauvage*]
- Pétillant de Forêt Betula, Sève de bouleau conditionnée, Sève de bouleau enrichie aux extraits de bourgeons conditionnée

Fait à Castanet-Tolosan, le 29/12/2017

Pour le comité de marque  
Aline Cassan  
Animatrice

Ce document est la propriété de Bio Cohérence. Il doit lui être restitué sur simple demande.  
L'émission d'une nouvelle attestation remplace la version précédente à compter de la date d'émission.  
Cette attestation est valable à condition que l'opérateur procède au renouvellement annuel de son adhésion à l'association Bio Cohérence.

**Bio Cohérence : une éthique, un engagement, une marque**

22 avenue des Peupliers 31320 Castanet-Tolosan – Tél. 05 34 31 66 41 – [www.biocoherence.fr](http://www.biocoherence.fr)

Marque déposée à l'INPI : n°103715590, 103715584 et 103715580. Numéro de SIRET : 519 666 192 00017